

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 16 juin 2017	<i>Délibération</i>
	Secrétariat général Direction Contrôle de gestion	<i>N° 2017-320</i>

Analyse économique et financière de l'exercice 2016 de la société Rive Droite Environnement déléataire de service public - incinération des ordures ménagères et production / distribution de chaleur sur le réseau des Hauts de Garonne - Commission de contrôle du 6 juin 2017 - Présentation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I. PREAMBULE

A. RAPPEL HISTORIQUE SUR LE CONTRAT ET PARTICULARITES

La Communauté urbaine a décidé, par délibération en date du 28 novembre 2008, de désigner le groupement Soval Dalkia délégataire de service public. Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 12 ans.

L'objet de la délégation porte sur l'exploitation simultanée, d'une part, d'un service d'incinération des déchets, et d'autre part, d'un chauffage urbain.

Le contrat, aux risques et périls du délégataire, est qualifié d'affermage avec îlots concessifs. En effet, l'usine d'incinération et le réseau de chauffage existant constituent l'affermage. En revanche, la réalisation de travaux tant sur le réseau, qu'en sous stations et à l'usine (Groupe Turbo Alternateur et autres) devient concessive (passage en basse pression, raccordement nouveaux abonnés). Le fermier se voit confier les travaux d'entretien, les travaux de modification et de premier établissement sur l'usine d'incinération mais les autres travaux (chaufferie biomasse par exemple) sont du ressort de la Métropole.

Bordeaux Métropole est engagée à apporter au moins 90 000 tonnes de déchets par an à l'usine d'incinération (article 12.2 garantie d'apport des déchets ménagers). Les apporteurs principaux sont Bordeaux Métropole, le SIVOM rive droite, VEOLIA unité opérationnelle de Bègles et de Pompignac, et le SEMOCTOM.

Depuis le début du contrat, **cinq avenants** ont été passés.

- L'avenant N°1 signé le 15 juin 2009 et notifié le 23 juin 2009 a porté sur :
 - **La création de la société ad hoc** (Rive Droite Environnement) dédiée à la délégation comme prévu au contrat avant le 30 juin 2009 se substituant dans l'intégralité des droits et obligations du délégataire (groupement Soval Dalkia). La société a bien été immatriculée le 28 janvier 2009.
 - La subdélégation (Rive Droite Énergie) d'une partie du service public concernant la gestion du service de production d'électricité de la turbine à gaz, de la production de chaleur des chaufferies et l'ensemble de la distribution de chaleur.
 - La levée par la Communauté urbaine de l'option « **efficacité énergétique de l'incinération des déchets** ». Sa mise en œuvre permet un ratio « efficacité énergétique » supérieure à 0,60 (cf. article 61 du contrat). Cette option comprend le remplacement du groupe turbo alternateur existant par un groupe turbo alternateur à contre-pression.
 - La levée de l'option « **rénovation de la cogénération** » consiste en la modernisation des installations de cogénération existantes avec ajout d'une turbine à vapeur et le renouvellement du contrat de vente d'électricité en option d'achat avant le 1^{er} novembre 2012.

Ces deux levées d'option ont donné lieu à un nouveau plan d'affaires annexé au contrat en lieu et place du précédent.

- L'avenant N°2, approuvé le 22 décembre 2009, est venu préciser les **conditions de réduction des Unités de Répartition Forfaitaires (U.R.F)** d'un abonné en fonction de travaux d'amélioration de son bâtiment. Cet avenant a pris en compte la disparition et la révision de certains indices et leur remplacement.

Du fait que l'avenant n°1 ait prévu une subdélégation, la lecture du compte de résultat global présente les particularités suivantes :

- C'est le délégataire (usine d'incinération) qui a pris à sa charge tous les contrats (eau, électricité, personnel, téléphone, ...)
 - C'est au subdélégataire (le réseau de chaleur) que le délégataire refacture les charges qui lui incombent.
 - Dans le compte de résultat de l'usine d'incinération la recette de vente de chaleur représente une charge pour le subdélégataire (réseau) qui achète cette énergie au délégataire.
- L'avenant N°3 signé le 31 janvier 2011 et notifié le 18 février 2011, a porté sur :
 - La prise d'acte de **l'installation aux frais du délégataire d'un complément d'équipement pour le traitement des oxydes d'azote (NOx)**, permettant ainsi à la Communauté urbaine de bénéficier du taux réduit de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes comme prévu dès le 1^{er} janvier 2011 en contrepartie du retard pris par le délégataire dans la mise en place du groupe turbo alternateur.
 - Dans un second temps, il fixe à la date du 1^{er} octobre 2011 la **mise en place du groupe turbo alternateur** et l'application des pénalités éventuelles.
 - L'avenant N°4 en date du 10 août 2011 et notifié le 6 septembre 2011, a porté sur la **modification du périmètre de la délégation** afin de permettre au délégataire de cibler et d'exporter la chaleur du réseau à d'autres abonnés. En outre, le bordereau de prix (annexe 12 du contrat) est complété.
 - L'avenant N°5, signé le 17 janvier 2014, a porté sur la modification des modalités de paiement (article 65) et du bordereau des prix associés (annexe 12) dans le cadre particulier des **raccordements de grande ampleur**, et ceci pour s'inscrire dans les objectifs communautaires de démarche volontaire de développement des énergies renouvelables. L'opération de raccordement de la cité Carriet, à Lormont, entre dans le cadre des raccordements de grande ampleur.

B. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

L'année 2016 a été marquée par de nombreux arrêts techniques (encrassement des fours) rendant difficile l'exploitation du site et rendant moins disponible l'unité de valorisation énergétique (UVE). Toutefois la réparation du rotor sur la turbine de manière provisoire en février et la mise en place du rotor neuf fin juin a entraîné une hausse significative de la production d'électricité. Ainsi l'UVE a assuré la fourniture à plus de 73% des besoins en énergie thermique du réseau, complété par la mise en service de la nouvelle chaufferie biomasse des Akènes.

En revanche coté réseau de chaleur, de nombreuses fuites se sont produites engendrant des travaux de réparation importants.

2016 a vu de nouveaux abonnés raccordés comme par exemple les résidences des terrasses du parc et le théâtre de verdure sur Lormont ainsi que le gymnase G. Brassens pour 846 URF (soit 61% des nouveaux raccordements).

Sur un plan économique, le chiffre d'affaires global est stable à 15,5 M€ (-0,6% soit - 85 K€) et le résultat net global est positif (1,2 M€). Pourtant l'excédent brut d'exploitation (EBE) demeure inférieur de 8% à celui prévu.

C. LE PATRIMOINE IMMOBILIER

S'agissant d'un affermage pour ce qui concerne l'usine et l'existant du réseau, le délégataire a choisi de ne pas faire figurer au bilan de son activité l'intégralité des biens immobilisés ; ainsi seuls les biens concessifs apparaissent dans la liasse fiscale.

- L'usine d'incinération (Rive Droite Environnement) inscrit à son actif **3,5 M€ d'investissements nets** à fin 2016, (correspondant principalement au Groupe Turbo Alternateur acquis en 2011 et dont le coût s'est élevé à 6,4 M€). Le rotor de 2011 a été mis au rebut (valeur d'origine 500 K€) et le nouveau est rentré en juillet 2016 pour 695 K€.
- Le chauffage urbain (Rive Droite Énergie) compte **14,5 M€ d'investissements nets** au 31 décembre 2016, (dont 13,5 M€ concernent les biens du domaine concédé) : il s'agit principalement des travaux de passage en basse pression et le changement de sous stations (10,4 M€) réalisés au cours de l'année 2009.

Le délégataire gère les investissements qu'il finance lui-même et les fait figurer à l'actif du bilan en tant qu'immobilisations du domaine concédé. Ces immobilisations seront remises à la métropole bordelaise à titre gratuit et en état de fonctionnement à l'échéance du contrat (article 93).

Seules les immobilisations dites « renouvelables » devraient faire l'objet d'un amortissement industriel. Toutefois, le délégataire a préféré ne pas constater d'amortissement qui viendrait minorer l'actif, mais pratiquer une provision pour garantie contractuelle qui sera gérée à l'identique des biens du domaine affermé (géré par Bordeaux Métropole).

Un amortissement financier, appelé « provision pour reconstitution des capitaux investis » (PRCI) est pratiqué sur la totalité des immobilisations du domaine concédé à l'exception des travaux sur sous stations réalisés en 2009 pour 4,7 M€. Cette provision augmente chaque année de la dotation pour reconstitution du capital investi.

Les investissements augmentent de 1,4 % en passant de 13,3 M€ à 13,5 M€, et dans le même temps, la dotation aux amortissements de ces biens, augmente de 5,3 %. Cette évolution traduit une année où les acquisitions se sont élevées à 192 K€, dont 54% en année pleine. Ainsi, la provision pour reconstitution des capitaux investis s'élève à 7,8 M€ en 2016.

en K€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Immobilisations biens du domaine concédé	10 395	10 395	10 573	10 605	10 788	13 044	13 306	13 498
dotation pour reconstitution du capital	352	913	918	933	941	1 036	1 338	1 408
P.R.C.I amortissement de caducité	352	1 265	2 183	3 116	4 057	5 094	6 431	7 840

D. LE PERIMETRE

Le périmètre est géographiquement situé sur les communes de Cenon (Usine de Valorisation Énergétique, chaufferie gaz et cogénération), Floirac et Lormont (chaufferie de secours au gaz et chaufferie biomasse des Akènes).

- Le périmètre de la délégation (usine de Valorisation Énergétique) est constitué de l'ensemble de l'usine d'incinération et ses annexes (bâtiment aéro-réfrigérant, livraison de boues, hall de réception des déchets, bâtiment fours chaudières,...), le bâtiment traitement des fumées, la cheminée d'évacuation des fumées, le bâtiment

administratif, et les abords clôturés. L'unité de vitrification a été démantelée par la CUB en 2010.

- Le périmètre de la subdélégation (réseau de chaleur) comprend la chaufferie principale avec cogénération, le réseau primaire et les sous stations. Le réseau secondaire, en aval de l'échangeur de la sous-station (radiateur par exemple) est en dehors du champ de la délégation de service public.

E. CONTROLES EFFECTUES

Le compte rendu technique et financier annuel (CRTF) a été transmis à la Métropole conformément à l'article 83 du contrat : liasse fiscale, bilan, et compte d'exploitation analytique, rappel des différents tarifs appliqués.

Nous sommes en attente des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016 au moment de la rédaction de ce rapport. Pour information, les rapports sur l'exercice 2015 certifient la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes.

Le rapprochement entre la balance générale et la liasse fiscale d'une part et le compte rendu annuel et la balance générale d'autre part, a été effectué pour Rive Droite Environnement et Rive Droite Énergie.

La répartition analytique établie pour le compte rendu annuel entraîne des écarts ligne à ligne avec les comptes de la balance générale.

Toutefois, le délégataire a expliqué les écarts pour raccorder les comptes de résultat présentés dans le compte rendu annuel et ceux figurant aux comptes sociaux, ce qui est validé par le présent contrôle.

- **Pour Rive Droite Environnement**, l'écart de 66 K€ sur le résultat net provient du plafonnement des frais de siège. Ainsi le résultat net passe de 1,008 M€ à la balance générale à 1,074 M€ dans les comptes de la délégation.
- **Pour Rive Droite Énergie**, l'écart de – 876 K€ sur le résultat net provient de l'ajustement des frais de siège (- 385 K€), de l'annulation de la dotation aux amortissements de caducité sur dépenses P3 de gros entretien et réparation (- 417 K€), de charges sur achats sous-traitance P3 (28 K€) et de charges financières (-122 K€) et autres éléments (20 K€). Ainsi le résultat net passe de - 694 K€ à la balance générale à **+ 182 K€** dans les comptes de la délégation.

Il est à noter que le délégataire a continué à fournir, à l'instar des années précédentes et depuis la demande faite par Bordeaux Métropole, le suivi des opérations d'achat et de vente réciproques entre la délégation et la subdélégation afin de sécuriser la clôture des exercices sur le compte de résultat consolidé.

En revanche, les fichiers, utiles au présent contrôle, demandés dès le 21 janvier n'ont été communiqués qu'après de nombreuses relances après le 15 avril.

1 II. LES PRODUITS

Les recettes de l'exercice 2016 du délégataire résultent d'une part, des prestations fournies par l'usine d'incinération (consistant en la vente de la prestation traitement d'ordures ménagères et boues) soit environ 50 % du chiffre d'affaires réel total et de la vente de l'électricité produite par le groupe turbo alternateur de l'usine d'incinération. D'autre part, les recettes proviennent du réseau de chauffage urbain, en particulier, de la vente d'électricité issue de la cogénération gaz ainsi que des produits de la vente de chaleur R1 (part variable ou consommation) et R2 (part fixe ou abonnement). Ainsi les recettes du réseau de chaleur représentent 50 % du chiffre d'affaires réel total.

Le tableau ci-après présente et compare le chiffre d'affaires et les produits d'exploitation de la délégation réalisés et prévus annuellement par activité.

Libellé \ années	Réalisé 2014		Réalisé 2015		Réalisé 2016		Evolution du réalisé 2016 Vs 2015		Budget 2016		Evolution 2016 réalisé Vs budget	
	€	% sur total réel	€	% sur total réel	€	% sur total réel	en valeur	en %	€	%	en valeur	en %
Incinération	8 918 069	55,5%	7 740 690	49,8%	7 747 721	50,2%	7 031	0,1%	8 528 776	47%	-781 055	-9,2%
Prestation de boues	248		0		0		0	N/A	547 760		-547 760	-100,0%
Vente Ordures Ménagères CUB	5 687 829		5 501 100		5 378 197		-122 903	-2,2%	4 123 800		1 254 397	30,4%
Vente Ordures Ménagères hors CUB	1 762 706		1 281 801		1 170 100		-111 701	-8,7%	2 160 000		-989 900	-45,8%
Vente ferrailles mâchefers	2 289		1 625		3 409		1 784	109,8%	0		3 409	N/A
Vente électricité	951 414		468 134		717 563		249 428	53,3%	1 697 216		-979 653	-57,7%
TGAP	513 582		488 030		478 452		-9 578	-2,0%	0		478 452	N/A
											0	
Chauffage Urbain	7 162 648	44,5%	7 793 649	50,2%	7 701 052	49,8%	-92 598	-1,2%	9 565 620	53%	-1 864 568	-19,5%
R1	2 510 878		2 840 631		2 539 214		-301 417	-10,6%	2 733 750		-194 536	-7,1%
R2	3 760 196		4 049 285		4 169 607		120 322	3,0%	3 889 000		280 607	7,2%
Vente d'électricité (cogénération)	842 671		897 637		935 518		37 881	4,2%	2 822 870		-1 887 352	-66,9%
Ventes complémentaires DSP	40 000		4 800		55 727		50 927	1061,0%	120 000		-64 273	-53,6%
Ventes complémentaires hors DSP	8 902		1 297		986		-311	-24,0%	0		986	N/A
Travaux de raccordement	0		0		0		0	N/A	0		0	N/A
											0	
Total Chiffre d'Affaires	16 080 716	100,0%	15 534 339	100,0%	15 448 773	100,0%	-85 567	-0,6%	18 094 396	100%	-2 645 623	-14,6%
Production stockée	0						0	N/A			0	N/A
Reprise sur provisions GER	0						0	N/A			0	N/A
Variation de travaux en cours	0						0	N/A			0	N/A
Autres reprises	-100 000		-92 500		-90 928		1 572	-1,7%			-90 928	N/A
Droits de raccordement (étalés)	86 951		284 365		355 210		70 845	24,9%			355 210	N/A
Quote part des Subventions pour investissement	30 035		133 516		104 004		-29 512	-22,1%			104 004	N/A
Prise en charge dépenses sur sinistre par assurance	0		0		646 078		646 078	N/A			646 078	N/A
Produit sur excédent CO ²	17 445		9 902		-483		-10 385	-104,9%			-483	N/A
Rétrocession gaz à R D Environnement (reprise 2011)	-80 000		0		0		0	N/A			0	
Produit UIOM sur production électrique	100 000		100 000		100 000		0	0,0%			100 000	
Autres produits	37 745		742 266		44 539		-697 727	-94,0%	121 840			-63,4%
...												
TOTAL DES PRODUITS	16 172 893		16 711 888		16 607 193		-104 695	-0,6%	18 216 236		-1 609 043	-8,8%

Le tableau suivant présente et compare le chiffre d'affaires et les produits d'exploitation de la délégation réalisés et prévus cumulés par activité.

Libellé \ années	Réalisé cumulé 2009 à 2016		Budgets cumulés 2009 à 2016		Evolution réalisés cumulés // budgets cumulés	
	€	%	€	%	en valeur	en %
Incinération	62 887 611	51%	64 835 776	46%	-1 948 165	-3,0%
Prestation de boues	1 660 596		4 382 080		-2 721 484	-62,1%
Vente Ordures Ménagères CUB	43 643 084		32 990 400		10 652 684	32,3%
Vente Ordures Ménagères hors CUB	9 844 646		17 280 000		-7 435 354	-43,0%
Vente ferrailles mâchefers	18 184		0		18 184	N/A
Vente électricité	4 021 754		10 183 296		-6 161 542	-60,5%
TGAP	3 699 347		0		3 699 347	N/A
					0	
Chauffage Urbain	60 633 681	49%	76 576 158	54%	-15 942 477	-20,8%
R1	21 963 534		21 414 375		549 159	2,6%
R2	29 560 874		30 528 000		-967 126	-3,2%
Vente d'électricité (cogénération)	8 661 347		21 749 383		-13 088 035	-60,2%
Ventes complémentaires DSP	147 857		600 000		-452 143	-75,4%
Ventes complémentaires hors DSP	38 046		36 000		2 046	5,7%
Travaux de raccordement	262 023		2 248 400		-1 986 377	-88,3%
Total Chiffre d'Affaires	123 521 292	100%	141 411 934	100%	-17 890 642	-12,7%
Production stockée	0		0		0	N/A
Reprise sur provisions GER	196		0		196	N/A
Variation de travaux en cours	0		0		0	N/A
Autres reprises	-323 428		0		-323 428	N/A
Droits de raccordement (étalés)	753 510		0		753 510	N/A
Quote part des Subventions pour	288 568		0		288 568	N/A
Prise en charge dépenses sur sinistre par	1 290 304		0		1 290 304	N/A
Produit sur excédent CO ²	696 879		0		696 879	N/A
Rétrocession gaz à R D Environnement (reprise 2011)	-80 000		0		-80 000	N/A
Produit UIOM sur production électrique	350 000		0		350 000	N/A
Autres produits	846 463		751 060		95 403	12,7%
...	0		0		0	
TOTAL DES PRODUITS	127 343 784		142 162 994		-14 819 210	-10,4%

A. L'usine d'incinération (unité de valorisation énergétique – UVE)

Les recettes de 2016 s'élèvent à 7,747 M€ ce qui s'inscrit dans le même ordre de grandeur que l'année 2015. Elles demeurent inférieures de 9,2 % (- 0,781 M€) par rapport au budget qui était de 8,529 M€.

De même, le chiffre d'affaires réel cumulé (2009-2016), d'un montant de 62,888 M€, reste inférieur de 3 % (1,948 M€) aux prévisions qui étaient de 64,836 M€ pour la même période.

Les principales sources d'écart au plan d'affaires et/ou à l'exercice précédent sont expliquées ci-après :

Prestations de boues

Il s'agit de l'incinération des boues issues des stations d'épuration de Bordeaux Métropole exploitées par la Lyonnaise des Eaux et prévues au plan d'affaires.

L'apporteur utilise maintenant d'autres débouchés pour la valorisation des boues. Ainsi, depuis l'exercice 2013, il n'y a eu aucun apport de boues des stations d'épuration obérant le chiffre d'affaires de presque 2,2 M€ sur la période 2013-2016.

Ventes d'ordures ménagères (BM et hors BM)

Les apports prévisionnels inscrits au plan d'affaires sont de 120 000 tonnes, 90 000 tonnes pour BM (75 %) et 30 000 tonnes pour le hors BM (25 %), constituant le vide de four et correspondant à la part de risque du délégataire. L'unité de valorisation énergétique a reçu, en 2016, 99 953 tonnes en provenance de BM (86 %) et 15 920 tonnes par des apporteurs tiers (14 %).

Au total, l'usine a traité 115 873 tonnes contre 120 000 tonnes prévues au plan d'affaires, soit un déficit de 4 127 tonnes. En 2016, l'usine a connu de nombreux arrêts de ligne sur fuites et encrassements des chaudières entraînant une moindre disponibilité et un temps de fonctionnement plus réduit.

1. Les apports de BM sont en diminution (-2,6%) comparativement à 2015 en termes de volume (- 2 413 tonnes). Le prix moyen de vente a légèrement augmenté avec 53,81€ la tonne contre 53,74 € en 2015. Ce prix de vente étant un mixte entre le prix pour les tonnages jusqu'à 90 000 tonnes (45,82 € HT non révisé) et au-delà 10 098 tonnes en 2015 (72 € HT non révisé).
Comparativement au budget, l'exercice 2016 est excédentaire de 1,3 M€ pour un dépassement de 9 953 tonnes. L'effet favorable sur le prix est en partie dû à l'impact de la révision ayant fait évoluer à la hausse le prix de 9,8 % en moyenne comparativement au prix de base.

Les tonnages retenus pour la clôture des comptes sont estimés pour le mois de décembre, ce qui explique le différentiel tant en volume (99 953 tonnes estimées pour 100 098 tonnes réellement apportées) qu'en prix (5,378 M€ de chiffre d'affaires estimé pour 5,327 M€ facturés).

1. Les apports hors BM sont venus compléter à hauteur de 15 920 tonnes en 2016 le vide de four établi à 30 000 tonnes maximum conformément au contrat ; ce qui est moins qu'en 2015 tant en volume (- 382 tonnes) qu'en prix (73,50 € contre 78,63 €)¹. L'explication résulte d'un accroissement des volumes en provenance du SEMOCTOM en 2015 suite à un incendie, apports qui se sont affaiblis en 2016 du fait d'autres exutoires pour cet apporteur. En conséquence, les apports de Veolia (société du groupe) sont régulés de sorte que l'UVE soit saturée une fois la priorité donnée à BM et en fonction des autres apporteurs.

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

La TGAP applicable aux déchets réceptionnés dans l'usine d'incinération est payée par le délégataire (4,13 € la tonne de déchets réceptionnés contre 4,11 € en 2015) et est

¹ Source CRETEF 2016 page 100

remboursée par l'apporteur des déchets. La dépense de 489 K€ se trouve ainsi compensée par le produit pour 478 K€. Ce poste n'avait pas été budgété dans le plan d'affaires.

Ventes de chaleur

La vente de chaleur de l'usine d'incinération au réseau de chauffage urbain pour 1,715 M€ n'apparaît pas dans la présentation globale du compte de résultat de la DSP puisque celle-ci est neutralisée en consolidation par l'achat de cette même chaleur par le réseau de chaleur à l'usine d'incinération (opération réciproque).

La vente de chaleur comptabilisée en 2016 diminue de presque 4,5 % (-80 K€). La raison principale est liée à une indisponibilité partielle des équipements en février et mars 2016, la rigueur climatique étant identique.

L'énergie apportée au réseau de chauffage urbain provient prioritairement (73 %) des échangeurs de récupération de chaleur issue de la combustion des déchets de l'usine d'incinération.

Vente d'électricité

Ce poste est en nette progression en 2016 depuis la réparation du rotor en février et la mise en service du nouveau rotor fin juin 2016. Le produit issu de la vente d'électricité est à nouveau comparable à 2014 avec 21 076 MWh électrique produits en 2016 contre 7 530 MWh en 2014 permettant ainsi d'exporter sur le réseau ErDF 13 534 MWh en 2016 contre 4 509 MWh en 2015. Ces derniers ont procuré une recette de 0,718 M€ pour 1,7 M€ attendus au plan d'affaires.

Autres produits

Un remboursement d'assurance de 646 K€ vient accroître les produits comptabilisés en 2016. Celui-ci correspond aux pertes d'exploitation estimées en 2016 (manque de recettes et achats supplémentaires d'électricité) suite à un incident du GTA (groupe turbo alternateur). Le reste de ce poste constitue les refacturations au subdélégué.

B. Le chauffage urbain

Le chiffre d'affaires du chauffage urbain est en très légère baisse de 1,2 % soit - 0,093 M€ par rapport à l'année dernière : il s'élève à 7,701 M€ contre 7,794 M€ en 2015.

Les recettes annuelles réalisées affichent un retard de 1,865 M€ (soit - 19,4 %) par rapport aux recettes attendues de l'année 2016, inscrites au plan d'affaires, qui sont de 9,566 M€.

Ce retard s'accumule depuis le début du contrat (retard mise en service GTA, moins de raccordement que prévus en 2008, pannes sur le GTA entraînant des recettes moindres de vente d'électricité, moindre recette électrique en raison de mise en fonctionnement dispatchable de la cogénération gaz).

Depuis 2009, le cumul des recettes attendues s'établit à 76,576 M€ alors qu'il n'atteint à fin 2016 que 60,634 M€ soit un décalage de 15,943 M€ (- 20,8 %) ; c'est-à-dire une année et demie de chiffre d'affaires de retard.

Ventes R1

La vente de R1 (partie variable équivalent à la consommation des usagers) s'élève à 2,539 M€ en 2016, soit une décroissance de 10,6 % (- 0,301 M€) par rapport à l'année 2015. Cette diminution est la résultante de deux effets inverses. D'une part, elle est liée à la baisse du prix moyen de l'énergie de - 6,7 %, qui passe de 23,45 €/MWh vendue en 2015 à 21,88 €/MWh en 2016. D'autre part, elle est liée à la hausse de la consommation. En effet, bien que les degrés jours unifiés (DJU), c'est-à-dire le différentiel entre la température extérieure et la température de référence, soient stables (+ 28 DJU) de 2 %, le nombre de MWh vendus et le nombre de jours de chauffe augmentent de 3% chacun.

Les ventes R1 sont en retard de 7 % par rapport au budget pour la seule année 2016, mais demeurent encore en avance (+2,6%) par comparaison au budget cumulé.

Ventes R2

Le chiffre d'affaires issu de la vente R2 (partie fixe), correspondant à la puissance souscrite, augmente de 3 % par rapport à l'exercice précédent passant de 4,049 M€ à 4,170 M€.

Cet accroissement (120 K€) est la résultante d'une augmentation tarifaire de + 0,87 % par rapport à 2015 et d'une augmentation du nombre des unités de répartition forfaitaire (URF)² au cours de l'année 2016 grâce aux nouveaux raccordements (+ 1 392 URF).

Les coûts d'exploitation, la maintenance du réseau ainsi que le gros entretien et renouvellement des matériels sont couverts par la vente R2. L'élément qui rémunère les dépenses de gros entretien et renouvellement des matériels (R2-3) s'élève à 0,910 M€.

Par ailleurs, les ventes R2 réelles annuelles s'améliorent de 7,2 % (+ 281 K€) comparées aux ventes prévisionnelles. Ainsi l'écart entre le cumul des ventes réalisées (29,560 M€) depuis le début du contrat par rapport au plan d'affaires (30,528 M€), se réduit et n'affiche plus qu'un retard d'un peu plus 3 % (contre 5% constaté en 2015) correspondant à - 0,967 M€.

Ventes d'électricité cogénération

Après l'amorce d'une baisse importante en 2014, la vente d'électricité issue de la cogénération s'était reprise en 2015 de 6,5 %, et continue d'augmenter légèrement de 38 K€ ce qui correspond à +4,2%. 135 MWh ont été produits en 2016.

Vente électricité	2012	2013	2014	2015	2016	2016 // 2015
quantités produites	4 141 MWh	3 470 MWh	0 MWh	0 MWh	135,31 MWh	
Part variable (€)	334 806	289 229	11	10 543	42 191	
Part fixe (€)	899 835	861 815	842 659	887 094	893 327	
Chiffre d'affaires (€)	1 234 640	1 151 044	842 671	897 637	935 518	4,2%

Le subdélégitaire fait le choix de renoncer à une production en continue au profit d'un mode « dispatchable ». Dans ce cas, le cogénérateur ne produit qu'à la demande d'Électricité de France. L'opérateur rémunère le producteur Rive Droite Énergie à travers une redevance variable, assise directement sur la production réelle, et une redevance fixe correspondant à la mise à disposition à tout moment d'une capacité de production. L'intérêt majeur de ce choix est de privilégier la récupération thermique de la chaleur issue de l'usine. La cogénération permet de produire à la fois de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie mécanique. Seule l'énergie thermique est valorisée en chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) par l'intermédiaire du réseau. Quant à l'énergie mécanique, produite à partir de la turbine à gaz (grâce à un alternateur) pour être transformée en énergie électrique, elle est vendue à EDF par contrat (12 ans). Les autres intérêts de ce choix sont notamment de diminuer le coût de la chaleur par valorisation électrique et de réduire les émissions de CO².

En 2016, ce choix explique le faible niveau de la recette électrique puisque EDF n'a appelé la production électrique du délégataire que 3 fois, en novembre 2016 lors d'un appel, un défaut sur l'alimentation de l'automate s'est révélé. Cette année la partie fixe du contrat de vente d'électricité a permis d'assurer 95% de la recette.

Droits de raccordements

Le contrat de DSP, dans ses articles 28, 29 et 65, prévoit la possibilité d'extensions particulières du réseau de canalisations et de renforcement des installations qui en sont la conséquence. Les frais de raccordement comprennent le coût des branchements et des renforcements éventuels sur le réseau existant, les compteurs.

Le développement a pris du retard en comparaison de ce qui était escompté en 2008 lors de l'élaboration des prévisions du plan d'affaires. Néanmoins en 2016, 4 nouveaux raccordements ont généré une recette de 355 K€ (+25% Vs 2015).

² URF sont calculées en fonction de la puissance maximum que les abonnés appellent et de leur consommation moyenne

C. Les produits communs de la délégation

Prise en charge des dépenses sur sinistre par l'assurance

Il s'agit du remboursement consenti par l'assurance suite aux pannes répétées sur la turbine pour 646 K€ en 2016.

Quote-part des subventions pour investissements

Le montant a diminué en 2016 car il y a eu une baisse des subventions versées par l'ADEME de l'ordre de 84 K€ sur les raccordements Ugecam et Carriet impactant de 30K€ (quote-part sur les années restantes du contrat) les produits de l'année.

Produits UIOM sur production électrique

Lorsque le groupe turbo alternateur a été mis en place par RDE aucune compensation n'avait été versée au subdélégataire alors qu'il subissait une dégradation de la récupération de la cogénération. Afin de pallier cette perte, il a été convenu entre les deux entités de ramener l'indemnité à 100 K€ par an (cumul 2012-2015 de 250 K€) au lieu de 225 K€ par an prévu initialement.

Le total des produits de la DSP :

Le total des produits se compose des produits de l'incinération, du chauffage urbain et d'autres produits, soit en 2016 un total de 16,607 M€ soit 0,105 M€ de moins qu'en 2015 et un retard cumulé au budget de 14,819 M€ (-10,4%).

1. 7,747 M€ de chiffre d'affaires sur l'incinération stable tant par rapport à 2015 qu'au prévisionnel annuel. Au cumul, le chiffre d'affaires réalisé accuse un retard de presque 2 M€ sur le plan d'affaires.
2. 7,701 M€ de chiffre d'affaires sur l'activité chauffage urbain se dégrade très légèrement de 0,093 M€. L'exercice 2016 comparé au budget de la même année conserve un retard d'environ 19% (1,8 M€). Au cumul, le chiffre d'affaires réalisé stabilise son retard (15,942 M€ ou -21%) sur le plan d'affaires.
3. En cumulé, le retard pris du fait de la mise en place tardive du groupe turbo alternateur, des retards en termes de branchements est accentué par le choix de passer la cogénération en mode dispatchable par rapport à une modélisation en 2008 (au plan d'affaires) en mode continu.
4. Le chiffre d'affaires de la délégation se maintient à un bon niveau grâce à de nouveaux raccordements (0,355 M€), au remboursement d'assurance pour perte d'exploitation liée à la turbine (0,646 M€). Toutefois, le niveau de subvention diminue amputant environ 84 K€ sur le chiffre d'affaires.

III. LES CHARGES

Pour mémoire, par mesure de simplification et de facilité de lecture, les charges n'ont pas fait l'objet de différenciation entre le délégataire (usine d'incinération) et le subdélégataire (réseau de chaleur), mais ont été regroupées après consolidation (annulation des contreparties réciproques). Ainsi, cette présentation est dans l'esprit du contrat passé avec le délégataire, reflétant un seul compte analytique qui est celui de la délégation de service public.

Les charges sont présentées ci-après :

Libellé \ années	Réalisé 2014		Réalisé 2015		Réalisé 2016		Evolution du réalisé 2016 Vs 2015		Budget 2016		Evolution 2016 réalisé Vs budget	
	€	% sur total réel	€	% sur total réel	€	% sur total réel	en valeur	en %	€	%	en valeur	en %
Variation de stock	-530		-2 772		-14 800				0		-14 800	N/A
Achat	2 130 657	15,7%	2 415 549	16,0%	2 446 349	17,6%	30 800	1,3%	4 803 185	32%	-2 356 835	-49,1%
Electricité	251 844	1,9%	195 236	1,3%	82 741	0,6%	-112 494	-57,6%	596 855		-514 114	-86,1%
Eau	76 045	0,6%	76 106	0,5%	80 984	0,6%	4 878	6,4%	55 600		25 384	45,7%
Combustibles	1 288 235	9,5%	1 684 808	11,1%	1 751 469	12,6%	66 661	4,0%	3 398 430		-1 646 961	-48,5%
Produits allumage et additifs	44 888	0,3%	38 775	0,3%	47 445	0,3%	8 670	22,4%	51 400		-3 955	-7,7%
Carburant GO	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	N/A	0		0	N/A
Fourniture d'entretien et petit équipement	82 430	0,6%	72 214	0,5%	112 637	0,8%	40 423	56,0%	230 500		-117 863	-51,1%
Réactif traitement des fumées	347 731	2,6%	315 361	2,1%	333 823	2,4%	18 462	5,9%	470 400		-136 577	-29,0%
Autres achats	39 484	0,3%	33 048	0,2%	37 250	0,3%	4 202	12,7%	0		37 250	N/A
Services extérieurs	5 440 463	40,0%	6 697 066	44,2%	5 605 152	40,3%	-1 091 913	-16,3%	5 189 330	35%	415 822	8,0%
Facturation frais de siège	791 963	5,8%	797 940	5,3%	806 447	5,8%	8 506	1,1%	685 400		121 047	17,7%
Sous-traitance	2 490 524	18,3%	3 095 686	20,4%	2 373 211	17,0%	-722 475	-23,3%	2 575 300		-202 089	-7,8%
dont groupe	2 311 125	17,0%	2 912 820	19,2%	2 126 984	15,3%	-785 836	-27,0%	1 595 200		531 784	33,3%
Crédit Bail, location	11 523	0,1%	19 276	0,1%	21 602	0,2%	2 326	12,1%	5 200		16 402	315,4%
Petit entretien	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	N/A	0		0	N/A
Gros entretien et réparations (GER)	1 720 139	12,6%	2 477 207	16,4%	2 135 670	15,3%	-341 537	-13,8%	1 254 630		881 040	70,2%
Maintenance	83 262	0,6%	25 879	0,2%	17 618	0,1%	-8 260	-31,9%	291 400		-273 782	-94,0%
Entretien et réparation autres	16 598	0,1%	2 210	0,0%	9 022	0,1%	6 812	308,3%	0		9 022	N/A
Assurance	320 887	2,4%	278 239	1,8%	240 619	1,7%	-37 620	-13,5%	377 400		-136 781	-36,2%
dont groupe	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	N/A	0		0	N/A
Documentation - Etude	5 569	0,0%	629	0,0%	964	0,0%	335	53,3%	0		964	N/A
Autres services extérieurs	215 833	1,6%	218 336	1,4%	241 994	1,7%	23 658	10,8%	311 800	2%	-69 806	-22,4%
Honoraires	26 133	0,2%	28 087	0,2%	14 316	0,1%	-13 770	-49,0%	40 000		-25 684	-64,2%
Déplacement, Missions, Réceptions	54 327	0,4%	44 211	0,3%	41 535	0,3%	-2 676	-6,1%	39 300		2 235	5,7%
Frais de véhicule	31 358	0,2%	22 710	0,1%	19 616	0,1%	-3 094	-13,6%	0		-13 984	-41,6%
Postes et télécommunications	51 312	0,4%	50 136	0,3%	46 410	0,3%	-3 727	-7,4%	33600		-128 290	-73,4%
Frais de contrôle	51 033	0,4%	70 670	0,5%	87 715	0,6%	17 046	24,1%	174 700		63 515	262,5%
Autres services extérieurs	1 671	0,0%	2 522	0,0%	32 402	0,2%	29 880	1184,8%	24 200		8 202	33,9%
Impôts et Taxes	960 134	7,1%	971 838	6,4%	1 009 844	7,3%	38 006	3,9%	710 334	5%	299 510	42,2%
Cotisation Economique Territoriale (CET)												
	104 478	0,8%	106 196	0,7%	175 680	1,3%	69 484	65,4%	428 805		-253 125	-59,0%
Taxe parafiscale, TGAP	3 030	0,0%	1 499	0,0%	1 854	0,0%	355	23,7%	5 200		-3 346	-64,3%
Taxe véhicule	0	0,0%	124	0,0%	124	0,0%	0	0,0%	3 000		-2 876	-95,9%
CSS Organic	30 201	0,2%	-5 060	0,0%	0	0,0%	5 060	-100,0%	31 279		-31 279	-100,0%
TGAP	515 647	3,8%	496 003	3,3%	499 000	3,5%	-7 003	-1,4%	489 000		489 000	N/A
Autres dont TF	306 778	2,3%	373 076	2,5%	343 186	2,5%	-29 890	-8,0%	225 800		117 386	52,0%
Impôt forfaitaire annuel - IFA									16 250		-16 250	-100,0%
Charges de personnel	2 840 824	20,9%	2 858 614	18,9%	2 749 464	19,7%	-109 150	-3,8%	2 111 600	14%	637 864	30,2%
Rémunération + CS	2 840 824	20,9%	2 858 614	18,9%	2 749 464	19,7%	-109 150	-3,8%	2 097 600		651 864	31,1%
Participation	0						0	N/A	14 000		-14 000	-100,0%
Autres charges de gestion courante	0		0		0		0	N/A	0		0	N/A
Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain	2 023 602	14,9%	1 981 107	13,1%	1 887 205	13,6%	-93 902	-4,7%	1 710 000	12%	177 205	10,4%
Sinistre			3 155				-3 155	-100,0%			0	N/A
TOTAL DES CHARGES	13 610 983	100,0%	15 142 893	100,0%	13 925 209	100,0%	-1 217 684	-8,0%	14 836 248	100%	-911 039	-6,1%

Les **charges d'exploitation** comptabilisées en 2016 pèsent pour 90 % dans le chiffre d'affaires global de la DSP ; la cible au plan d'affaires était de 82 %. Pour rappel et à iso périmètre les charges 2015 pesaient pour 97 % avec une cible à 81 %.

Ainsi, les charges d'exploitation 2016 se sont allégées (-8% soit + 1,218 M€) par rapport à l'année 2015, passant de 15,143 M€ à 13,925 M€.

Dans le détail, un extrait des cinq premiers postes de charges d'exploitation sont présentés ci-après. Ils sont mis en perspective par rapport à l'année précédente. Ces postes représentent un peu plus de 78 % du total des charges d'exploitation de la délégation et pèsent pour 70,5% dans le chiffre d'affaires.

Rang	Libellé \ années	Réalisé 2016		Evolution du réalisé 2016 Vs 2015		Réalisé 2016 en % du CA
		€	% sur total réel	en valeur	en %	
	CA					15 448 773
1	Charges de personnel	2 749 464	20%	-109 150	-3,8%	17,8%
2	Sous-traitance	2 373 211	42,3%	-722 475	-23,3%	15,4%
3	Gros entretien et réparations (GER)	2 135 670	38,1%	-341 537	-13,8%	13,8%
4	Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain	1 887 205	14%	-93 902	-4,7%	12,2%
5	Combustibles	1 751 469	71,6%	66 661	4,0%	11,3%
	TOTAL DES CHARGES	13 925 209	100,0%	-1 217 684	-8,0%	70,5%
	Total des 5 postes de charges représentent sur le total charges (%)	10 897 019	78,3%			

A. LES CHARGES DE PERSONNEL

Par simplification de la gestion administrative et sociale, c'est le délégataire Rive Droite Environnement qui porte tous les salariés dédiés à l'exécution du contrat. Rive Droite Environnement rétrocède, au coût salarial, la main d'œuvre ayant travaillé pour le sub-délégataire Rive Droite Énergie.

En 2016, les salariés dédiés au réseau (affectés initialement à l'entité RD Énergie) ont été transférées sur la société Dalkia France, suite au décroisement de l'actionnariat Véolia-Dalkia. Une variation de poste à poste s'est opérée affichant une baisse de 60%, s'agissant d'une opération réciproque, aucun impact n'a finalement eu lieu sur les comptes de la délégation.

Au global, les charges de personnel représentent invariablement 20 % du total des charges d'exploitation. Pour la DSP consolidée, elles s'élèvent à 2,749 M€ contre 2,859 M€ en 2015 soit une décroissance de presque 4 % (- 109 K€). L'effectif dédié à la DSP est de 43 salariés auquel s'ajoute le personnel refacturé soit 52 personnes correspondant à 45,5 ETP (équivalent temps plein). L'effectif « consolidé » est stable.

Les charges de personnel sont très nettement supérieures au budget inscrit dans le plan d'affaires, tant pour l'année 2016 (+ 30,2 %, soit + 638 K€) qu'au cumul depuis le début du contrat (+ 25%, soit + 4,232 M€).

Le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) calculé pour l'exercice 2016 s'élève à 54 K€. Il diminue de 14 K€ environ par rapport à l'exercice 2015 du fait du transfert de personnel (8) du réseau à Dalkia courant avril 2016.

En termes de présentation de charges, le délégataire a choisi d'imputer ce crédit sur le montant dû au titre de l'impôt sur les sociétés plutôt que sur les charges de personnel. Au titre de l'exercice 2015 le CICE a été utilisé pour réaliser des investissements corporels, soutenir l'effort de formation des collaborateurs et d'améliorer le fonds de roulement. En 2016 une utilisation semblable est prévue.

B. LES SERVICES EXTERIEURS

Ils s'élèvent à 5,605 M€ et représentent 40 % du total des charges. Ils évoluent à la baisse de -16,3 % soit - 1,092 M€ par rapport à l'année précédente.

Les deux grandes composantes qui expliquent le poids relatif des services extérieurs dans le total des charges sont la sous-traitance pour 2,373 M€ (+ 17 % soit -0,723 M€ versus 2015) et les GER (gros entretien et renouvellement) pour 2,135 M€ (- 13,8 % correspondant à - 0,342 M€ versus 2015).

La sous-traitance diminue fortement en 2016 pour s'afficher à 2,373 M€ tout en demeurant inférieure au budget pour 1,309 M€ sur la période 2009-2016.

La répartition de la sous-traitance entre l'usine d'incinération et le réseau de chaleur est respectivement de 90 % et 10 %.

Concernant l'usine d'incinération, la sous-traitance regroupe l'ensemble des frais de transports et de traitement des résidus d'exploitation. Ce sont exclusivement des charges du groupe. Avec 2,126 M€, ce poste retrouve un niveau normal d'exploitation. En 2015, les coûts avaient été conséquents en raison des lots de mâchefers non valorisables (15 270 tonnes) qui avaient été transportés pour être traités en centre d'enfouissement (ISDND).

Concernant le réseau de chaleur, la sous-traitance augmente de 3,5% en raison du fonctionnement plus important que l'année précédente de la chaufferie biomasse.

Le Gros Entretien et Renouvellement (GER)

Pour rappel, selon les conditions du contrat de délégation, les travaux de renouvellement et de grosses réparations des installations et des équipements sont à la charge du délégataire. Un plan prévisionnel de GER figure au contrat, il est ajusté et mis à jour à l'occasion de l'établissement du rapport annuel d'activité. La particularité de l'enregistrement comptable

choisi par le délégataire est la non constitution de provision et de reprise mais la passation des dépenses directement en charges annuelles ; ce qui vient grever le résultat directement et conséquemment. Toutefois, dans les comptes sociaux de RD Énergie une « provision pour garantie totale » est constituée pour 52 K€, générant au bilan un total de 228 K€. Cette provision est censée couvrir la charge qui incombe au délégataire pour le renouvellement des installations qui lui sont confiées

Services extérieurs / GER

GER en €	Réel 2014		Réel 2015		Réel 2016	
RDEnvironnement	1 394 115	81%	1 990 746	80%	1 828 249	86%
RDEnergie	326 023	19%	486 461	20%	307 421	14%
Global	1 720 139	100%	2 477 207	100%	2 135 670	100%
	(Cn)		(Cn)		(Cn)	
Total Services extérieurs	5 440 463		6 697 066		5 605 152	
GER / Services extérieurs	32%		37%		38%	
Total des charges exploitation	13 610 983		15 142 893		13 925 209	
GER / charges exploitation	13%		16%		15%	

En 2016, la charge relative aux GER pèse pour 38 % du poste Services extérieurs et représente 15 % du total des charges d'exploitation.

Les dépenses de GER s'élèvent à 2,136 M€, c'est-à-dire 13,8 % de moins (- 0,342 M€) qu'en 2015. Elles sont supérieures de 70 % (+ 0,881 M€) à celles prévues au plan d'affaires pour le même exercice ; en cumulé depuis 2009 elles sont de 26 % supérieures (+ 3,725 M€). Ce dépassement est, d'une part, lié aux lourds entretiens et réparations engendrés par le sinistre sur le GTA, le remplacement des surchauffeurs des deux chaudières et les nombreuses fuites sur ces chaudières, et, d'autre part, à une sous-estimation des dépenses lors du montage du plan d'affaires.

Conformément à l'article 84 du contrat de délégation, un tableau de détail de l'établissement du compte de GER figure dans le compte rendu technique et financier. Le solde cumulé du compte au 1^{er} janvier 2016 (- 10 137 323 €), majoré du chiffre d'affaires P3 (910 164 €) constaté en 2016 par Rive Droite Environnement, minoré des travaux comptabilisés au titre du GER en 2016 (2 135 670 €) aboutit au solde du compte au 31 décembre 2016 (- 11 362 829 €). Le décalage entre la constitution de provision P3 afin de couvrir les grosses réparations et le cumul des dépenses réellement effectuées montre que les dépenses ont été plus lourdes que prévu, car le prévisionnel était semble-t-il sous-estimé, laissant un solde débiteur à fin 2016.

C. LES REDEVANCES

Les redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain représentent 14 % du total des charges d'exploitation.

Elles concernent le réseau de chaleur à 75 % et l'usine d'incinération à 25 %. Les actualisations sont contrôlées par la Direction gestion des déchets et propreté de Bordeaux Métropole.

	Réel 2014		Réel 2015		Réel 2016		Evolution 2016/ 2015	
Rive Droite Energie	1 513 602	75%	1 471 107	74%	1 377 205	73%	-93 902	-6%
<i>Redevance du service public du chauffage urbain</i>	1 351 063		1 359 243		1 370 915		11 671	0,9%
<i>Redevance liée au prix de la chaleur</i>	162 538	-52%	111 864	-31%	6 290	-94%	-105 574	-94%
Rive Droite Environnement	510 000	25%	510 000	26%	510 000	27%	0	0%
<i>redevance vide de four</i>							0	
Global redevances	2 023 602	100%	1 981 107	100%	1 887 205	100%	-93 902	-5%
Part redevances / charges exploitation	14,9%		13,1%		13,6%			

La redevance du service public du chauffage urbain due par Rive Droite Énergie est prévue à l'article 63 du contrat initial de délégation de service public. Elle couvre les charges (notamment amortissement de l'emprunt de la chaufferie des Akènes et frais de contrôle) qui incombent à la collectivité et que cette dernière gère dans son budget annexe. Le montant de base de la redevance appliquée pour la première fois en 2009 était de 1 200 000 €. Le contrat prévoit par la suite une révision du montant de base en fonction de deux indices publiés au Moniteur des Travaux Publics (« coût de la main d'œuvre des Industries Mécaniques et Électriques » et « Frais et Services Divers catégorie 2 »).

La redevance augmente de 0,9 % sur l'année 2016 par rapport à 2015 et atteint 1,371 M€.

La redevance liée au prix de la chaleur due par Rive Droite Énergie est prévue à l'article 69 du contrat initial de délégation de service public. Elle est actualisée sur le coût des énergies substituées (gaz naturel). La diminution de 94 % par rapport à 2015, soit – 106 K€, est difficilement prévisible en raison de son mode de calcul. En effet, elle devient exigible dès lors que le prix de vente de la chaleur produite par l'usine d'incinération indexé sur le prix de l'énergie (CHALUIOMen) est supérieur à ce même prix de vente indexé sur le coût d'exploitation de l'usine d'incinération (CHALUIOMexp). En 2016, le prix de la chaleur facturé par l'usine d'incinération a été en moyenne supérieur au prix de la chaleur actualisé aux coûts des énergies.

La redevance due par Rive Droite Environnement pour utilisation de l'usine d'incinération est prévue au contrat dans son article 75.1. Le délégataire verse à Bordeaux Métropole une redevance fixe annuelle de 510 000 € au titre de l'activité d'élimination des déchets rémunérant l'activité de vide de fours au-delà des 90 000 tonnes garanties.

D. LES ACHATS

Les achats représentent 17,6 % du total des charges d'exploitation de l'exercice, ce qui est relativement stable par rapport à l'année précédente. Pour la DSP consolidée elles s'élèvent à 2,446 M€ contre 2,415 M€ en 2015 soit une augmentation de 1,3 % (+ 0,031 M€).

Le poste achat, bien qu'en hausse de 1,3 % en 2016 par rapport à 2015, continue à être très nettement inférieur au budget inscrit dans le plan d'affaires, aussi bien pour l'année 2016 (- 49 %, soit - 2,357 M€), qu'au cumul depuis le début du contrat (- 42,5 %, soit - 16,210 M€).

Cette économie globale provient de la baisse des **achats d'électricité** soit -58% ou -113 K€. Pour 30% l'économie provient du fait du redémarrage de la turbine au cours du premier trimestre (RD Environnement) favorisant l'autoconsommation de la production électrique. Pour 70% (RD Énergie) du fait de régularisations des années précédentes.

La baisse provient également d'une maîtrise des coûts d'achat de gaz du fait d'une baisse tarifaire (-5,5 %) alors même que les MWh se sont légèrement accrus (+1%).

Combustibles

Dans les charges globales de la DSP, ce poste pèse pour 1,751 M€ contre 1,685 M€ l'an passé soit une augmentation de 4% (+67 K€). Cette augmentation est difficilement explicable dans la mesure où sur chacune des entités le poste a diminué Vs 2015. Nous sommes en attente d'une réponse du délégataire.

Au niveau de l'usine d'incinération, le gaz est utilisé pour les brûleurs des fours et le traitement des fumées, les pics de consommation se font au moment des démarrages et redémarrages des fours.

Au niveau du réseau de chaleur, le gaz est utilisé par les chaudières gaz d'appoint et la cogénération en mode « dispatchable » au moment de l'appel d'utilisation. Ce poste inclut aussi l'achat de chaleur de l'usine d'incinération. Cependant cet achat est retraité afin d'avoir un compte de résultat de la DSP global apuré des opérations réciproques.

Le gaz consommé par Rive Droite Énergie pour les besoins de son « process » de chauffage urbain représente 1,350 M€ versus 1,371 M€ en 2015. Cette diminution depuis 2014 est la conséquence du non ou très faible fonctionnement de la cogénération.

Le total des charges d'exploitation de la DSP :

Les charges pour l'exercice 2016 s'élèvent à 13,925 M€ contre 15,143 M€ en 2015 soit en diminution de 1,218 M€ (- 8 %).

Cet allègement des charges provient essentiellement et par ordre d'importance du poste Services extérieurs (-1,092 M€) dont Gros entretien (-0,342 M€) et Sous-traitance (-0,723 M€) ainsi que des charges d'Électricité (-0,113 M€) du poste Achats.

Les achats et notamment les combustibles demeurent très inférieurs au prévisionnel du fait du non ou faible fonctionnement de la cogénération en 2016 comme en 2015, car fonctionnant en mode dispatchable et non appelé par EDF.

2 IV. L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) RETRAITÉ

L'article 62 du contrat de délégation prévoit les dispositions financières de partage des gains de productivité dans le cas où le délégataire obtiendrait de meilleurs EBE (Excédent Brut d'Exploitation) que ceux prévus dans les comptes d'exploitations prévisionnels.

L'EBE visé dans le contrat est l'EBE « classique » retraité des frais de siège et des charges de gros entretien et renouvellement.

EBE en K€	Réalisé 2016	Prévisionnel 2016	Excédent
Produits	16 607	18 216	-1 609
Charges exploitation	13 925	14 836	-911
EBE	2 682	3 380	-698
Frais de siège	806	685	121
Charges de GER	2 136	1 255	881
EBE retraité	5 624	5 320	304

Ainsi, l'EBE « retraité » pour l'exercice 2016 s'élève à 5,624 M€. Dans le plan d'affaires initial, il était prévu à hauteur de 5,320 M€ (en euros constants) soit 6,106 M€ en euros courants; l'EBE réel étant inférieur à celui attendu, la clause de partage des gains de productivité ne s'applique pas.

3 V. SYNTHÈSE

L'exercice 2016 constitue le 8^{ème} exercice du temps contractuel du contrat de délégation de 12 ans.

Cet exercice se solde par un chiffre d'affaires stable de 15,5 M€ et d'un total de produits d'exploitation de 16,6 M€ stable également. Comme expliqué précédemment, la réparation provisoire en début d'année puis définitive à mi année sur la turbine a permis de générer des ventes électriques. Les nouveaux raccordements ainsi que les remboursements d'assurance pour perte d'exploitation ont contribué à un maintien des produits d'exploitation.

Concomitamment, les charges se sont allégées de 8 %.

Ainsi, le résultat net de l'exercice, résultant de l'EBE (2,682 M€) duquel sont amputés les impôts (- 0,044 M€), les charges calculées (2,006 M€) et le résultat financier (- 0,206 M€) devient positif à 1,256 M€.

Au regard du plan d'affaires, sur les huit premières années cumulées du contrat, les résultats attendus ne sont pas réalisés. En effet, au cumul, le total des produits est en recul de 10,4 % (- 14,819 M€) alors que le total des charges n'est lui qu'en retrait de 5,7 % (- 7,012 M€). Il en résulte un EBE inférieur de 41% au prévisionnel.

Les principales causes sont le décalage de la mise en service du Groupe Turbo Alternateur pour la vente d'électricité via l'usine d'incinération, le choix de fonctionner en mode « dispatchable » et non en mode continu pour la production d'électricité via la chaufferie et plus récemment la panne de la turbine (5 mois en 2014 et 8 mois en 2015) et les nombreuses fuites sur le réseau.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 juin 2017

	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Président,</p> <p>Monsieur Alain JUPPE</p>
--	--